

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 décembre 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 26 décembre 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 25 décembre 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Said al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement, ces appareils ayant effectué 212 sorties (100 à partir de l'Arabie saoudite, 60 à partir du Koweït et 52 à partir de la Turquie) entre le 18 et le 23 décembre 2000.

Le Ministre affirme que le Gouvernement iraquien condamne ces actes d'agression commis à l'encontre du territoire iraquien et en rejette la responsabilité internationale sur les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni et les pays qui leur apportent un soutien logistique, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, et vous prie d'assumer les responsabilités que vous impose la Charte des Nations Unies en faisant en sorte qu'il soit mis un terme à ces attaques injustifiées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 26 décembre 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer qu'entre le 18 et le 23 décembre 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et ont effectué 212 sorties, dont 100 à partir de l'Arabie saoudite, 60 à partir du Koweït et 52 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations.

1. Région nord : 52 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 kilomètres à l'heure. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 18 décembre 2000, à 10 h 30, des avions américains et britanniques F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 26 sorties et survolé les zones de Dahouk, Amadiya, Aqra, Erbil, Mossoul, Sinjar et Aïn Zala. Agissant en état de légitime défense, nos forces de défense aérienne les ont engagés et repoussés à 14 h 05;

b) Le 21 décembre 2000, à 12 h 15, des avions américains et britanniques F-14, F-15, Tornado et EA-6B venant de Turquie ont pénétré l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué huit sorties et survolé les zones de Dahouk, Aqra, Rawandouz, Zakho et Amadiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces de défense aérienne les ont engagés et repoussés à 12 h 45;

c) Le 22 décembre 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B venant de Turquie ont pénétré l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les zones de Dahouk, Amadiya, Aqra, Zakho, Baibo, Tell Afar, Aïn Zala, Erbil, Doukane et Mossoul. Agissant en état de légitime défense, nos forces de défense aérienne les ont engagés et repoussés à 14 h 5.

2. Région sud : 160 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 kilomètres à l'heure. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 18 décembre 2000, à 12 h 20, des avions américains et britanniques F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont pénétré l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 18 autres à partir du Koweït et survolé les zones de Bassorah, Qorna, Joulaïba, Nassiriya, Samaoua, Diouaniya, Ukhaydir, Imara, Chinafiya, Qal'at Soukkar et Taqtaqana. Agissant en état de légitime défense, nos forces de défense aérienne les ont engagés et repoussés à 14 heures;

b) Le 19 décembre 2000, à 12 h 15, des avions américains et britanniques F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B venant d'Arabie saoudite et du Koweït

ont pénétré l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué deux sorties à partir de l'Arabie saoudite et 14 autres à partir du Koweït. Ces appareils ont survolé les zones d'Artawi, Busayyah, Bassorah, Qorna, Joulaïba, Nassiriya, Samaoua et Ushbayjah. Nos forces de défense aérienne, agissant en état de légitime défense, les ont engagés et, à 13 h 30, les ont repoussés.

c) Le 20 décembre 2000, à 11 h 25, des avions américains et britanniques F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant des territoires saoudien et koweïtien ont pénétré l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ils ont effectué 26 missions, dont 18 à partir du territoire saoudien avec l'appui d'un avion de commandement et de contrôle AWACS opérant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et huit à partir du territoire koweïtien avec l'appui d'un avion de commandement et de contrôle E-2C opérant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ils ont survolé les zones de Nassiriya, Samaoua, Salmane, Bassorah, Najaf, Karbala, Kout, Hashimiyah et Rifa'i. Nos forces de défense aérienne, agissant en état de légitime défense, ont engagé ces appareils et, à 12 h 40, les ont repoussés.

d) Le 21 décembre 2000, à 12 h 10, des avions américains et britanniques F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant des territoires saoudien et koweïtien, ont pénétré l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ils ont effectué 20 missions, dont 18 à partir du territoire saoudien avec l'appui d'un avion de commandement et de contrôle AWACS opérant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et deux à partir du territoire koweïtien avec l'appui d'un avion de commandement et de contrôle E-2C opérant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ils ont survolé les zones de Bassorah, Nassiriya, Samaoua, Qal'at Soukkar, Joulaïba, Hay, Najaf et Diouaniya. Nos forces de défense aérienne, agissant en état de légitime défense, ont engagé ces appareils et, à 13 h 50, les ont repoussés.

e) Le 22 décembre 2000, à 8 h 25, des avions américains et britanniques F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant des territoires saoudien et koweïtien, ont pénétré l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ils ont effectué 44 missions, dont 28 à partir du territoire saoudien avec l'appui d'un avion de commandement et de contrôle AWACS opérant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et 16 à partir du territoire koweïtien avec l'appui d'un avion de commandement et de contrôle E-2C opérant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ils ont survolé les zones de Joulaïba, Bassorah, Salmane, Nassiriya, Samaoua, Hay, Qal'at Soukkar, Chinafiya, Diouaniya, Artawi, Lasaf, Noukhaïb Sud, Ar'ar, Mashkhab, Shatrah, Ali al-Sharqi, Qorna et Qal'at Saleh. Nos forces de défense aérienne, agissant en état de légitime défense, ont engagé ces appareils et, à 16 h 20, les ont repoussés.

f) Le 23 décembre 2000, à 12 h 40, des avions américains et britanniques F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant des territoires saoudien et koweïtien, ont pénétré l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ils ont effectué 20 missions, dont 18 à partir du territoire saoudien avec l'appui d'un avion de commandement et de contrôle AWACS opérant à l'intérieur du territoire saoudien et deux à partir du territoire koweïtien avec l'appui d'un avion de commandement et de contrôle E-2C opérant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ils ont survolé les zones de Salmane, Nassiriya, Samaoua, Qal'at Soukkar, Chinafiya, Taqtaqana, Ushbayjah, Najaf, Chatra, Rifa'i et Amarah. Nos forces de défense aérienne, agissant en état de légitime défense, ont engagé ces appareils et, à 14 heures, les ont repoussés.

Cette agression montre l'attitude belliqueuse qui est maintenue par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni à l'encontre de l'Iraq. Depuis 1992, elle est devenue une politique bien arrêtée visant à porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du pays et à détruire d'une manière systématique et concertée des vies iraqiennes, des infrastructures et des installations civiles. C'est une politique qui a été affirmée dans diverses déclarations faites par des responsables américains et britanniques défendant les mesures prises pour faire respecter les zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement iraquien rejette catégoriquement les deux zones dites d'exclusion aérienne qui ont été imposées par une décision unilatérale des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni et qui n'ont aucun fondement juridique. L'Iraq rejette toutes les conséquences de cette décision illégale et, en particulier, les excuses et les prétextes futiles invoqués par ces pays pour essayer de justifier leur agression militaire contre notre pays.

L'appui logistique fourni par l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie aux Américains et aux Britanniques fait de ces pays des partenaires clefs dans l'agression perpétrée contre l'Iraq, de sorte qu'ils doivent assumer l'entière responsabilité en vertu du droit international, y compris la responsabilité de verser une indemnisation totale pour les pertes en vies humaines et les dégâts matériels résultant de ces pratiques illégales.

Le Gouvernement de la République d'Iraq renouvelle son appel aux États impliqués dans cette agression pour qu'ils mettent fin immédiatement à ces actes internationalement illégaux qui violent la souveraineté de l'Iraq et posent non seulement une grave menace pour la sécurité et l'intégrité de ce pays, mais constituent également une menace directe et sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement de la République d'Iraq, en condamnant ces actes d'agression contre des objectifs et des installations civils iraqiens, vous demande d'intervenir auprès des gouvernements des États concernés et de les persuader de mettre fin et de renoncer à toute reprise de leur agression constante et injustifiée contre un État indépendant souverain.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammad Said **al-Sahaf**